

PRESIDENCE
DU COMITE MILITAIRE DU PARTI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE
DU CONSEIL DES MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 77/354 /du 14/7/77

Remettant Monsieur KAMBA Sébastien à la dis-
position de son Administration d'origine.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
Vu le décret n° 71/239 du 19 Juillet 1971 portant création du Ser-
vice de Presse et d'Information Présidentiel ;
Vu le décret n° 71/317 du 25 Septembre 1971 portant organisation
du Service de Presse et d'Information Présidentiel ;
Vu le décret n° 71/240 du 19 Juillet 1971 portant nomination de
Monsieur KAMBA Sébastien en qualité de Chef de la Division Technique à la
Direction du Service de Presse et d'Information Présidentiel ;
Vu le décret n° 72/160 du 13 Mai 1972 portant organisation du Cabl-
net du Chef de l'Etat ;
Vu le décret n° 75/338 du 19 Juillet 1975 fixant le statut commun
des cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information ;
Vu la lettre n° 1019/PR.CAB du 23 Mai 1977 du Ministre, Directeur
de Cabinet du Chef de l'Etat au Directeur des Cinémas Populaires.

D E C R E T E

Article 1er.- Monsieur KAMBA Sébastien, précédemment Chef de la Division
Technique à la Direction du Service de Presse et d'Information Présidentiel,
est remis à la disposition du Ministère de l'Information, son Département
d'origine, pour servir au Centre d'Animation du Cinéma Populaire.

Article 2.- Le présent décret, qui prendra effet pour compter de la date de
cessation de service de l'intéressé sera enregistré et communiqué partout
où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 14 juillet 1977


Colonel Joachim YHOMBY-OPANGU.-

Ampliations :

PR.CAB.....3
MiniInform.....1
S.P.I.P.....1
D.G.T.....1
D.F.....1
C.A.C.P.....1
Intéressé.....1